

**La Roche-sur-Yon, le mercredi 10 juillet 2019**

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

54, rue René Goscinny  
85000 La Roche-sur-Yon  
tél. : 02 51 05 57 79

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 JUILLET 2019**

### **COMPTE RENDU**

## **1 PROJET DE TERRITOIRE 2030**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le Projet de Territoire est un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale à tous les âges de la vie , de politique culturelle et sportive, d'aménagement et d'urbanisme, de transport, de déplacements et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine les actions qui permettront d'assurer le développement solidaire et l'aménagement homogène du territoire pour répondre à la diversité de besoins de ses habitants, partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté d'agglomération.

Il est proposé d'approuver ce nouveau cadre avec un horizon à 2030 afin de relever les défis des 10 prochaines années et d'engager ensemble au niveau du territoire les politiques publiques et actions qui conforteront demain la dynamique de notre territoire en termes de développement et d'attractivité.

Il est en outre proposé que chaque commune adopte ce même projet conformément aux valeurs de solidarités exprimées par les élus lors du 1er séminaire et afin que chaque membre de l'agglomération, selon ses compétences, selon son projet, s'intègre dans ce projet du Territoire Des Agglo-Yonnais (TDAY 2030).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2 EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020. Au cours de cette période, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il sera rendu obligatoire pour toutes les collectivités à compter de 2023.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - REPARTITION DU REVERSEMENT 2019**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Conseil d'attribuer l'intégralité du reversement du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales notifié en 2019 au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, soit un montant de 2 552 587 €, dans les conditions prévues par le 2° du II de l'article L.2336-3 du CGCT (correspondant au 3ème mode de répartition du FPIC, « répartition dérogatoire libre », selon la notification préfectorale).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **4 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - REPARTITION DU PRELEVEMENT 2019**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Conseil de prendre en charge l'intégralité du prélèvement du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales notifié en 2019 à La Roche-sur-Yon Agglomération, soit un montant de 126 990 €, dans les conditions prévues par le 2° du II de l'article L.2336-3 du CGCT (correspondant au 3ème mode de répartition du FPIC, « répartition dérogatoire libre »).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE THORIGNY : AMENAGEMENTS DU BOURG, DE LA VOIRIE ET CHEMINEMENTS DOUX**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours d'un montant de 37 700,50 € au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier 2015-2020 et un fonds de concours de 9 465,00 € au titre de l'enveloppe 2016-2020 en faveur des modes de déplacements doux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6 FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF : CREATION DE BOX DE STOCKAGE**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Mouilleron-le-captif un fonds de concours d'un montant de 65 000,00 € au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier 2015-2020 afin de financer la création de box de stockage.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7 LIAISON DOUCE « RIVES DE L'YON - LE TABLIER » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRE**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Les élus de l'Agglomération ont initié depuis 2015 une action politique forte et volontariste en faveur des modes doux. Cet engagement s'est traduit par l'approbation d'un Plan Global des Déplacements (PGD) 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Approuvé en mai 2017, un Schéma Directeur des Cheminements Doux est venu préciser de manière opérationnelle l'objectif de développer les infrastructures pour les modes doux, et ainsi faire baisser la part modale de la voiture.

Au total, ce sont ainsi 197 kms de cheminements doux qui ont été identifiés à l'horizon 2030. Pour la période 2017-2020, cette étude identifie plus précisément une programmation hiérarchisée de 53 kms selon les critères préalablement définis.

Parmi ce programme, il est prévu la réalisation de l'itinéraire doux n°5 « Rives de l'Yon – Le Tablier » en 2019 pour un montant total de travaux de 70 265 € HT.

Pour soutenir ce projet, il est proposé de solliciter une subvention de 35 122,75 € au titre des opérations structurantes du Contrat Vendée Territoires signé le 9 octobre 2017 avec le Département de la Vendée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURES DES AVENANTS**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

il est proposé de conclure des avenants aux marchés suivants :

- Marché A18-022 - Restructuration des étages du bâtiment de La Poste pour la réalisation du futur hôtel de Ville et d'agglomération - Lot n° 02 : Démolition - désamiantage - déplombage - Avenant n° 3
- Marché A18-055 - Construction d'un multi-accueil de 72 places - Lot n° 06 : Menuiserie aluminium - Avenant n° 2
- Marché A19017 - Fourniture, pose, dépose, entretien et maintenant de mobiliers de signalisation économique - Avenant n° 1
- Marché A18-001 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n° 01 - Terrassement VRD - Avenant n° 3
- Marché A18-002 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n° 02 - Gros-œuvre - Avenant n° 3
- Marché A18-003 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n° 03 - Charpente métal et bois - Avenant n°2
- Marché A18-004 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n°04 - Couverture - étanchéité - Avenant n° 1
- Marché A18-006 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n°06 - Menuiserie aluminium - Avenant n°3
- Marché A18-007 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n°07 - Serrurerie - Avenant n° 2
- Marché A18-008 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n°08 - Menuiserie intérieure - Avenant n° 1
- Marché A18-010 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n° 10 - Platerie - Avenant n° 1
- Marché A18-013 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n° 13 - Electricité - Avenant n° 1
- Marché A18-014 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n° 14 - Traitement d'air - Avenant n° 2
- Marché A18-015 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - Lot n° 15 - Toile d'ombrage pour gradins - Avenant n° 1
- Marché A18-019 - Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - lot n° 19 - Bassin inox - Avenant n° 2

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et la commune de Venansault ont des besoins similaires en matière d'entretien des espaces verts dans des domaines variés. Ainsi, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes afin de mutualiser les prestations.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10 DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires en matière d'aménagements divers d'espaces publics. Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes.

Une procédure d'appel d'offres sera engagée, décomposée en 3 lots qui feront l'objet d'accords-cadres. Il est proposé d'approuver la convention de groupement de commandes, et d'autoriser la signature des marchés.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11 TRAITEMENT CURATIF DES FRELONS ASIATIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

La Ville de La Roche-sur-Yon et 10 communes, pour leur territoire public, ainsi que La Roche-sur-Yon Agglomération, pour son domaine privé, ont des besoins similaires en matière de traitement curatif des frelons asiatiques. Ainsi, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes afin de mutualiser les prestations.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12 PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur de ses agents, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite renforcer son niveau de participation au financement de la protection sociale complémentaire afin d'accroître leur pouvoir d'achats et ainsi leur permettre de bénéficier d'un meilleur accès aux soins.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13 MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX ET COLLABORATEURS DE CABINET**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Suite à la parution de l'arrêté du 14 février 2019 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP aux corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, les agents appartenant aux cadres d'emplois des ingénieurs en chefs territoriaux peuvent désormais bénéficier de ce dispositif. Par ailleurs, il est également proposé d'ouvrir le bénéfice d'un régime indemnitaire aux agents recrutés comme collaborateur de cabinet, conformément à la réglementation.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **14 MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé de modifier les conditions de recrutement des agents contractuels afin de tenir compte notamment de l'impact de la hausse de la CSG au 1er janvier 2018. Cette augmentation des cotisations salariales a eu un impact direct sur les plus faibles rémunérations au sein de la collectivité. A ce titre, à compter du 1er septembre prochain, les embauches d'agents contractuels opérés sur des cadres d'emplois de catégorie C à deux grades seront réalisées sur la base du 2ème échelon et sur la base du

3ème échelon pour les cadres d'emplois de catégorie C à trois grades.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **15 SITE DE BEAUTOUR - TRANSFERT ENTRE LA VILLE ET L'AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La propriété appartenant à la ville de La Roche-sur-Yon et la compétence de gestion à La Roche-sur-Yon Agglomération, il convient de conclure un procès-verbal de transfert conformément à l'article L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **16 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION, SOLTISS ET L'ASSOCIATION LES AMIS DE GEORGES DURAND**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La Roche-sur-Yon Agglomération a attribué lors de sa séance du 28 mai 2019 la nouvelle délégation de service public à SOLTISS pour la gestion du site de Beautour.

Le délégataire et l'association des Amis de Georges Durand se sont entendus afin de développer des actions communes dans le cadre du nouveau projet de Beautour tout en restant un référent de la mémoire de Georges Durand.

Il est proposé au conseil d'agglomération d'approuver ce partenariat en autorisant :

- La conclusion d'une convention tripartite sur la période 2019-2021
- De verser une subvention annuelle qui se décompose comme suit :
  - o 20 000 € pour 2019
  - o 60 000 € en année pleine

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 Abstention(S) : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot**

## **17 RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Les observations définitives de la Chambre régionale de comptes sur la gestion de La Roche-sur-Yon Agglomération pour les exercices 2012 et suivants, ont été présentées au conseil communautaire lors de sa séance du 24 Septembre 2018.

L'article L243-9 du code des juridictions financière dispose que, dans le délai d'un an qui suit cette présentation, un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite de ces observations doit être soumis au conseil.

Il est proposé de présenter ce rapport qui mentionne les actions et suites données à ces recommandations.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **18 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES- EXAMEN DES RAPPORTS 2018 DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard*

En application de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Agglomération a créé une Commission consultative des services publics locaux, dont la composition actuelle a été définie par délibérations du 25 avril 2014, 30 juin 2015 et 24 septembre 2015.

Cette Commission est chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégations de service public et régies dotées de l'autonomie financière.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19 POLE TECHNOPOLITAIN DE LA MALBOIRE - DEFINITION DES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Afin de répondre à la demande en terrains à vocation économique, il est prévu d'ouvrir à l'urbanisation le site de la Malboire. Le développement de ce secteur à l'Est de La Roche sur Yon, vise à créer un nouvel écosystème économique autour de nouvelles filières porteuses de dynamisme et d'emplois pour la capitale vendéenne. L'objectif est de créer un pôle porteur d'image pour l'agglomération autour de l'industrie de demain et la réalisation d'équipements inscrits dans le paysage. Plusieurs éléments clés y seront intégrés avec notamment le déplacement du parc des Expositions ou le confortement de la pépinière d'entreprises.

En application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération propose de présenter les modalités de concertation liée à ce projet.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20 VENDEE EXPANSION - COMPTE RENDU FINANCIER 2018 - ZONE LES AJONCS EST**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Au cours de l'exercice 2007, la ROCHE AGGLOMERATION avait confié à VENDEE EXPANSION la réalisation du Parc d'Activités Economiques dénommé "LES AJONCS EST", sur la commune de La Ferrière, dans le cadre d'une Concession d'Aménagement.

Il est proposé d'approuver le compte rendu financier 2018 des activités objet de la concession .

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21 VENDEE EXPANSION - COMPTE RENDU FINANCIER 2018 - VILLENEUVE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Au cours de l'exercice 2007, la ROCHE AGGLOMERATION avait confié à VENDEE EXPANSION la réalisation du Parc d'Activités Economiques dénommé "Villeneuve", sur la commune de Venansault dans le cadre d'une Concession d'Aménagement.

Il est proposé d'approuver le compte rendu financier 2018 des activités objet de la concession .

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **22 VENDEE EXPANSION - COMPTE RENDU FINANCIER 2018 - LA FOLIE NORD**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Au cours de l'exercice 2010, la commune de la Chaize le Vicomte avait confié à VENDEE EXPANSION la réalisation du lotissement d'activités dénommé "La Folie Nord" dans le cadre d'une Concession d'Aménagement.

Suite au transfert de cette opération à LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION, il est proposé d'approuver le compte-rendu financier 2018 des activités objet de la convention .

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **23 ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER À CERTIPAQ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

La loi NOTRe ayant renforcé la compétence des collectivités locales dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprises, la Roche-sur-Yon Agglomération s'est dotée d'un dispositif d'aide à l'immobilier. Cette dernière est particulièrement destinée à soutenir les projets de développement et d'implantation structurant pour le territoire.

Le projet de développement de CERTIPAQ sur la zone d'activités économiques L'HORBETOUX de La Roche-sur-Yon est éligible au dispositif.

Il est proposé d'attribuer une aide au loyer de 35 000 euros à l'entreprise CERTIPAQ.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **24 REGLEMENT D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

La loi NOTRe renforce la compétence économique des collectivités et de leur groupement en leur accordant, entre autre, une compétence exclusive sur les aides à l'immobilier d'entreprises.

Afin d'accroître sa compétitivité territoriale et pour répondre aux enjeux en termes de développement et de l'emploi, la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon s'est dotée d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises, décrit dans un règlement d'application voté par le Conseil d'agglomération dans sa séance du 7 février 2017.

Après plus de deux ans d'application, l'Agglomération de La Roche-sur-Yon a aidé six projets d'entreprises à hauteur de 665 000 € d'aides, permettant la création de 300 emplois d'ici 2021.

Toutefois, l'analyse de la mise en œuvre du dispositif a permis de relever des axes d'amélioration, que ce soit dans les critères de sélection des dossiers, dans la valorisation des projets et le suivi annuel.

Il est donc proposé de faire évoluer ce dispositif et d'approuver un nouveau règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## **25 ELARGISSEMENT DES SERVICES PROPOSES PAR LA LOCO NUMERIQUE : DOMICILIATION D'ENTREPRISES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite renforcer son accompagnement auprès des acteurs de la filière numérique, conformément à sa stratégie numérique

La création de la LOCO numérique en octobre 2014 a été une première étape matérialisant cette volonté. A la fois espace de coworking, lieu d'animation, pépinière et hôtel d'entreprises, la LOCO numérique est le point d'entrée et de cristallisation de toutes les initiatives et acteurs du numérique sur notre territoire. Forte du succès de cette plateforme, et afin de poursuivre le développement de ce secteur, l'Agglomération est porteuse d'un projet d'extension ambitieux, avec des surfaces de coworking, d'accueil, d'animation, de réunion et d'hébergement d'entreprises significativement augmentées.

En parallèle de ce projet de construction, l'Agglomération souhaite favoriser la consolidation de la filière numérique par un élargissement de l'offre de services de la LOCO numérique. Actuellement, la LOCO numérique propose les services suivants : mise à disposition de salles de réunion, de réseaux wi-fi et filaire, de matériel mutualisé (vidéoprojecteur, écrans, ordinateur) et d'une tisanerie.

Dans le cadre de l'élargissement de l'offre de services de la LOCO numérique il est proposé la mise en place d'un service de domiciliation simple au tarif de 18 euros TTC/mois.

En conséquence, il convient de modifier le règlement intérieur afin :

- D'intégrer cette nouvelle offre de prestation
- D'adopter le tarif correspondant à cette nouvelle prestation

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **26 REALISATION D'UNE HALLE SUR LE SITE DES OUDAIRIES A LA ROCHE-SUR-YON - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Par délibération n°11 du 24 septembre 2018, la Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de modifier ses statuts en intégrant le parc des expositions des Oudairies.

Dans ce cadre, l'agglomération envisage l'acquisition d'un chapiteau de 2000 m<sup>2</sup> afin :

- de diminuer de façon substantielle les coûts d'exploitation de ce service et ainsi le déficit de la délégation de service public. Cet investissement va permettre de mettre fin à la location d'un chapiteau provisoire pour un montant de 250 000 euros / an
- de permettre le développement de nouvelles activités sur le parc des expositions avec un chapiteau qui permettra d'accueillir tout type de manifestations grâce à un sol en dur et des conditions d'accessibilité et de sécurité adaptées
- de doter l'agglomération d'une infrastructure événementielle

Après consultation, il convient d'attribuer les marchés de travaux pour l'acquisition du chapiteau.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **27 CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA MUTUALISATION D'UNE DEMARCHE D'OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES EN PAYS DE LA LOIRE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Par la signature d'une convention le 4 mai 2016, La Roche-sur-Yon Agglomération et La Région des Pays de la Loire ont fait le choix de collaborer pour permettre le déploiement de l'Open Data sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Cette délibération a pour objet de valider une nouvelle convention permettant de renouveler la mutualisation de la démarche

d'ouverture des données publiques en Pays de la Loire et de l'étendre à destination des communes de l'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**28 RESIDENCE « LONGCHAMP II » A LA ROCHE-SUR-YON - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL FINANCE EN PLUS**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Acquisition d'un logement locatif social financé en PLUS au sein de la résidence "Longchamp II" à La Roche-sur-Yon. Subvention de 1 000 € au profit de Vendée Habitat pour l'acquisition et le financement d'un logement locatif social financé en PLUS. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022.

QUESTION ADOPTÉE PAR

**42 voix POUR**

**1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier**

**29 « LA BROSSARDIERE » A LA ROCHE-SUR-YON - SUBVENTION AU PROFIT DE IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION DE VINGT-HUIT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FINANCES EN PLUS ET PLAI-R**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Réalisation de 28 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r au sein du lotissement "La Brossardière" à La Roche-sur-Yon.

Subvention de 28 000 € au profit d'Immobilier Poddiha pour la réalisation de 28 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**30 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 517 240,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITUES RESIDENCE LES CHARMES A THORIGNY**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 517 240,00 € soit 155 172,00 € souscrit par ORYON auprès de la C.D.C. pour la construction de 6 logements situés Résidence Les Charmes à Thorigny.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**31 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS - AVENANT 3**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Par délibération du 12 juillet 2016, le Conseil d'Agglomération a confié le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport publics urbains de l'Agglomération à la CTY, pour une durée de 7 ans, à

compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2023.

Afin de tenir compte de certaines évolutions, il est apparu nécessaire d'adapter le contrat de délégation de service public et traduire leurs conséquences notamment financières dans un avenant N°3 au contrat de délégation de service public entré en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Ces adaptations portent sur les points suivants :

- Adaptation du réseau Impulsyon
- Création de la ligne NC
- Gratuité du réseau Impulsyon le samedi et lors des pics de pollution
- Modification Velyon
- Renouvellement d'un bus standard pour un bus à motorisation GNV
- Acquisition d'un bus articulé en septembre 2020

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **32 AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Par délibération communautaire en date du 12 février 2013, l'Agglomération a défini les modalités d'attribution de l'aide au transport scolaire, ainsi :

L'aide est versée pour :

- Les familles domiciliées dans le ressort territorial,
- Les familles résidant à plus de 3 km d'un arrêt de transport scolaire qui dessert un des établissements répertoriés par l'inspection académique,
- Les familles résidant à plus de 3 km de l'établissement de secteur et non desservi par du transport scolaire.

Les conditions de mise en place sont les suivantes :

- Trajet : Domicile – Arrêt le plus proche si le transport scolaire existe,
- Trajet : Domicile – Etablissement du secteur s'il n'y a pas de transport organisé,
- Une seule aide attribuée par famille au prorata du nombre de jour de scolarité réellement effectué dans l'année scolaire,
- Une aide versée en fin d'année scolaire.

Il est proposé d'attribuer une aide à 30 familles pour un montant global qui s'élève à : 4541,88€

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **33 AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL ( RD100 ) DANS LE CADRE DE LA DESSERTE DE LA ZAC LE JARDIN D'AFFAIRES A DOMPIERRE SUR YON**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Afin d'assurer la desserte de la Z.A.C Le Jardin d'affaires, l'aménagement de sécurité comprenant la réalisation d'un carrefour giratoire, d'un cheminement piétonnier et des plantations sur la route départementale 100 est nécessaire. Ce giratoire est réalisé et financé dans le cadre de l'opération Z.A.C le jardin d'affaires et concédé à la SAEML Oryon.

Avant sa réalisation, il est proposé de conclure une convention valant permission de voirie avec le Conseil Départemental de la Vendée, gestionnaire du Domaine Public de la RD 100.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **34 RAPPORT 2018 DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

L'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, destiné notamment à l'information des usagers.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **35 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)- ARRET DU PROJET**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant coordonnatrices de la transition énergétique. Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer leur PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), programme local de développement durable visant à :

- Atténuer l'impact du territoire sur le climat, en diminuant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables
- Intégrer les enjeux de la qualité de l'air.
- Adapter le territoire face aux effets du changement climatique qui ne pourront pas être évités,

Pour la réalisation de ce programme, l'Agglomération a :

- Lancé sa démarche PCAET par délibération du conseil d'agglomération du 10 juillet 2018 où les éléments de synthèse du diagnostic du territoire ont été présentés,
- Lancé une large concertation auprès des parties prenantes du territoire (institutions, entreprises, associations, habitants) : La concertation publique s'est déroulée au 2ème semestre 2018 et a rassemblé au cours de 3 séminaires plus de 250 personnes. Les commissions d'élus ont ensuite été amenées à se positionner sur les propositions issues de la concertation. La synthèse des propositions faites au cours de cette concertation aboutit à la construction d'une feuille de route du PCAET qui définit les axes stratégiques à mettre en œuvre au cours des 6 années.
- acté les orientations stratégiques du PCAET (enjeux et axes) par délibération du bureau d'agglomération du 19 mars 2019.

L'ensemble de ces éléments a ensuite été traduit en fiches actions, qui ont été soumises aux experts de chacune des thématiques, pour venir enrichir ces fiches.

Ensuite l'ensemble des éléments depuis le diagnostic du territoire, la concertation, les orientations stratégiques et les fiches actions, est soumis à évaluation environnementale.

Le PCAET, une fois constitué après ce travail de co-construction, va être arrêté par délibération du conseil d'agglomération

Mais ensuite le PCAET est soumis à un certain nombre d'étapes avant d'arriver à son approbation définitive :

Le PCAET arrêté est transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui dispose de trois mois pour rendre un avis. L'agglomération doit répondre aux remarques de cette structure et prendre en compte ces avis pour revoir la rédaction des documents du PCAET.

Ensuite, le PCAET doit être soumis à une consultation publique par voie électronique pour une durée de 30 jours. Une modification du document pourra intervenir à chaque étape.

Par la suite, conformément à l'article R229-54 du code de l'environnement, le projet de plan sera transmis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil régional (délai 2 mois).

Et enfin, le projet de plan, modifié le cas échéant pourra alors être adopté en conseil d'agglomération.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3 Abstention(S) : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot**

### **36 RAPPORT 2018 DU PRESIDENT SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Les articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS). Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode de gestion du service public d'assainissement (régies, délégations de service public, prestations). Ce rapport annuel est un document obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel technique et financier du service afin d'améliorer sa gestion. Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI), après délibération, un exemplaire du rapport annuel doit être adressé à chaque commune adhérente pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **37 ANIMATIONS MISES EN PLACE PAR L'ESPACE ENTOUR'AGE - MODIFICATION DES TARIFS**

*Rapporteur : Madame Marlène Guillemand*

A la mise en place du module « Accompagner un parent âgé touché par la maladie d'Alzheimer » en 2009, une demande de participation financière de 15.00 € pour les 5 séances avait été instaurée.

Cette participation financière semble être un frein parmi d'autres pour expliquer la baisse de fréquentation au sein du module.

Or, d'après les retours des enquêtes de satisfaction cela répond pleinement aux attentes des personnes ayant participées (compréhension de la maladie, aides et démarches, gérer les troubles du comportement, échanges...etc)

Il est proposé au conseil d'instaurer la gratuité de ce module soit afin de ne pas pénaliser les familles de personne atteinte de la maladie d'Alzheimer déjà fortement impactées par le reste à charge non compensé par les aides.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **38 BEAUTOUR - CONVENTION TRANSITOIRE ENTRE LA « SPL BEAUTOUR » ET LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La Roche-sur-Yon Agglomération a attribué la délégation de service public pour la gestion de Beautour à la société SOLTISS lors du conseil d'agglomération du 28 mai 2019. Cette délégation est entrée en vigueur au 1er juillet 2019.

Conformément aux articles L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ce début de gestion s'accompagne d'un procès-verbal de mise à disposition des biens entre la ville et l'agglomération.

Cependant, au regard du code du commerce, la SPL doit faire l'objet d'une liquidation dont la procédure vient de s'engager. Par conséquent, il convient de régler la situation des biens meubles dans cet intervalle et jusqu'à accomplissement de l'ensemble des formalités de liquidation.

Dans ce cadre, il est proposé de traiter la situation des biens meubles pendant la période de liquidation au travers d'une convention particulière permettant ainsi la mise à disposition au profit de l'agglomération et par voie de conséquence au profit de son délégataire.

A l'issue de cette période, le sort des biens sera traité en application du code général des collectivités territoriales et du procès-verbal de transfert.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **39 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALGERIE FRANCE AMITIE (ALFA)**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Algérie France Amitié (ALFA) pour une étude de faisabilité sur le compostage des déchets organiques de la commune de Beni Yenni en Algérie.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **40 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Rappel des décisions prises entre le 15 mai 2019 et le 25 juin 2019 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**